



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026 à 20 h 30 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse  
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1  
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2  
Catherine Gagnon, conseillère siège no. 3  
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4  
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent : Manon Guérette, conseillère siège no. 5

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance :

Nancy Boudreault, adjointe administrative  
René Dufour, directeur général et greffier-trésorier  
Robin Lapointe, responsable des travaux publics

**1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

**2 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE**

La personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, informe le conseil que, **sauf si elle manifeste expressément le désir de le faire**, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, **ne votera pas sur les décisions** du conseil, conformément aux dispositions légales applicables.

01-04-2026

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet**

**APPUYÉ DE Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Rôle du président et droit de vote

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal et période de questions
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2026
  - 4.3 Première période de questions
5. Administration
  - 5.1 Adoption du règlement numéro 306-2026 – Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
  - 5.2 AVIS DE MOTION - Règlement numéro 307 2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
  - 5.3 Formation obligatoire des élus-es municipaux
  - 5.4 Points du maire
  - 5.5 Points du D.G.
  - 5.6 Mise en candidature - Prix Implication bénévole municipale
  - 5.7 Fermeture de l'usine de sciage de Groupe Lebel de St-Joseph-de-Kamouraska
  - 5.8 Résolution -Loisir Culturel municipal – Dessiner ceux qu'on aime
  - 5.9 - Points des Comités
  - 5.10 - Adoption de la charte de la bienveillance du Kamouraska
  - 5.11 – CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup
  - 5.12 - Adoption de la politique relative aux frais de déplacement et aux per diem
6. Déneigement / Nil
7. Sécurité publique et civile
  - 7.1 Demande d'intervention du ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang
  - 7.2 Mise à jour du Plan des mesures d'urgences
8. Hygiène du milieu/NIL
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
10. Urbanisme
  - 10.1 Projet immobilier
  - 10.2 Règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 afin de modifier les zones 13m et 15rzi en lien avec la permutation d'une aire de réserve
  - 10.3 Règlement numéro 304-2026 –Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
  - 10.4 Demande de dérogation mineure – Matricule 6774-84-2160-0-000-0000
  - 10.5 Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska
  - 10.6 Modification de servitude – lots 5 171 186 et 5 171 187
  - 10.7 PEP-Programme d'entente en patrimoine-Réduction des sommes disponibles – Scénarios possibles
  - 10.8 Révision du schéma d'aménagement
11. Voirie
  - 11.1 Acceptation de l'offre de service pour la surveillance des travaux de remplacement de l'égout pluvial – Rue Principale
  - 11.2 Acceptation de l'offre de service pour la surveillance partielle des travaux de pavage – 5e Rang Ouest et Est
  - 11.3 Demande d'aide financière VOLETS PPA-ES et PPA-CE du programme d'aide à la voirie locales (PAVL)
12. Comptes à payer (mars 2026)
13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement
  - 13.1 Renouvellement carte de membre 2026-2027 – Action Chômage Kamouraska (ACK)
  - 13.2 Demande de commandite – Projet Sport-études en natation artistique
14. Divers
  - 14.1 Génératrice
  - 14.2 Soutien à l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
  - 14.3 Les petites maisons oniriques du Kamouraska
15. Correspondance
  - 15.1 Journée technique en gestion des matières résiduelles
  - 15.2 Alliance de l'Est – Invitation
  - 15.3 Souper-bénéfice – Association forestière bas-laurentienne (AFBL)
  - 15.4 Communiqué de presse - Relais pour la vie à La Pocatière – Édition 2026
  - 15.5 Urgences Rurales 360 reprend la route
  - 15.6 Expo Saint-Pascal
  - 15.7 Défi OS'Entreprendre de la MRC de Kamouraska
  - 15.8 "Le Kamouraska pour le climat"
16. Deuxième période de question
17. Levée de la séance

#### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**02-04-2026**

**4.1 ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 02 mars 2026** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

**SUR PROPOSITION DE Michel Bélanger**

**APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

**03-04-2026**

**4.2 ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la **séance extraordinaire du 16 mars 2026** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

**SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet**

**APPUYÉ DE Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

#### **4.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Présence de trois citoyens à la séance.

Il est notamment question des excès de vitesse dans le village ainsi que de la circulation de la machinerie agricole (circulation et surtout dimension de celle-ci). Des plaintes de citoyens sont mentionnées à cet effet. **Une communication sera transmise aux entreprises agricoles de la municipalité ainsi qu'un avis aux citoyens.**

D'autres questions d'ordre plus personnel sont également soulevées. Celles-ci ne sont pas consignées au présent procès-verbal afin de préserver la confidentialité des demandeurs.

#### **5- ADMINISTRATION**

**04-04-2026**

##### **5.1 Adoption du règlement numéro 306-2026 – Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** a adopté le 7 février 2022 le règlement numéro 278-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie révisé à la suite d'une élection générale;

**ATTENDU QU'**une élection générale municipale s'est tenue le 2 novembre 2025;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QU'**un avis public a été donné conformément à la loi;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Bélanger

**APPUYÉ PAR** Renaud Ouellet

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 306-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;

**QUE** ce règlement remplace le règlement numéro 278-2022;

**QUE** le règlement entre en vigueur conformément à la loi;

**QU'**une copie du règlement numéro 306-2026 soit annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

*Le règlement numéro 306-2026 est annexé au présent procès-verbal*

05-04-2026

**5.2 AVIS DE MOTION - Règlement numéro 307-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

**Avis de motion**

Un avis de motion est par la présente donné par **Catherine Gagnon** qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le **Règlement numéro 307-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

Ce règlement a pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie applicables aux employés municipaux, conformément aux dispositions de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**, notamment à la suite des modifications apportées par le **Projet de loi 49 du Québec.**

Le projet de règlement est déposé séance tenante et une copie est mise à la disposition du public conformément à la loi.

**Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le projet de **Règlement numéro 307-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.**

**5.3 Formation obligatoire des élus-es municipaux**

Le conseil prend acte que tous les membres ont suivi la formation obligatoire Éthique et déontologie en matière municipale – nouveaux élu(e)s organisée par la Fédération québécoises des municipalités le 17 février 2026 et ont reçu leur attestation de réussite. La formation sur les rôles et responsabilités municipales est prévue le **18 avril 2026 de 9 h à 16 h** (au bureau municipal). La municipalité mettra à jour cette information sur son site Internet, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

#### **5.4 Points du maire**

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté à la suite de la rencontre publique du 02 mars 2026 :

- **05-03-2026** : Rencontre avec Tourisme Kamouraska – Comité RH
- **09-03-2026** : Rencontre du comité RH – Évaluation
- **11-03-2026** : Séance publique de la MRC
- **12-03-2026** : Rencontre du conseil d'administration de Tourisme Kamouraska
- **12-03-2026** : Formation FQM à Québec
- **16-03-2026** : Participation à une activité extraordinaire pour la municipalité
- **17-03-2026** : Évaluation et souper avec Tourisme Kamouraska – Comité RH
- **18-03-2026** : Journée et soirée Tourisme Bas-Saint-Laurent
- **18-03-2026** : Appels avec journalistes et médias télévisés concernant la panne de courant
- **18-03-2026** : Rencontre Régie matière résiduelle – M Claude Ouellet en remplacement de Mme Nancy St-Pierre
- **19-03-2026** : Rencontre d'évaluation de la direction générale – Tourisme Kamouraska
- **20-03-2026** :
  - Rencontre Tourisme Bas-Saint-Laurent (budget)
  - Réunion de la Régie incendie
  - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **24-03-2026** : Rencontre à Rivière-du-Loup avec Tourisme Bas-Saint-Laurent concernant le bureau de Kamouraska
- **25-03-2026** : Journée de travail à la municipalité
- Rencontre avec Robin Laplante – Plan de sécurité civile
- Rencontre avec Groupe Deniso Lebel, en présence de l'équipe municipale et de la préfète
- Suivi des projets municipaux :
  - Patinoire
  - Construction
  - ÉchoFlo
  - Jeux d'eau
  - Activités
- **31-03-2026** : Rencontre à Kamouraska avec Tourisme Bas-Saint-Laurent, le bureau de Kamouraska et la municipalité de Kamouraska, en présence de la préfète
- **01-04-2026** : Rencontre avec la direction de l'école M. Étienne et la directrice générale du Centre de services scolaire, Caroline Dufour
- **06-04-2026** : Soirée humoristique « 360 » en lien avec la conservation des services à l'hôpital de Pohénégamook (Urgence RURALES 360)
- **08-04-2026 (PM)** : Travail avec l'équipe municipale pour la préparation de la séance publique du 13 avril
- **08-04-2026** : Séance publique de la MRC et prise de photo officielle

#### **5.5 Points du D.G.**

- a) Vérificateur – suivi/changement de comptable  
*Rencontre sous peu / Dossier à suivre, nous devons probablement aller en soumission publique pour le changement de comptable.*
- b) Dossier CPTAQ pour le terrain de BMX  
*Dossier en cours - Francine*
- c) Rencontre avec le comité RH le 26 mars

- d) Bouchard Service-Conseil – rencontre 31 mars 10 h 30 pour l'ouverture des soumissions pour le pluvial. La rencontre a été remise au 7 avril car il y avait une coquille au plan. 8 soumissionnaires pour le pluviale.
  - Prévoit début travaux le 15 juin jusqu'au 30 juillet pour pluvial et pavage du 30 juillet au 24 septembre. Trottoirs seront du côté de l'école.
  - Réunion de travail de démarrage le 29 avril (valider dates pour service d'urgence)
- e) Tecq 2023 est accepté et déposé au compte de la municipalité (190 855.26 \$)
- f) Rencontre avec le nouveau comité BMX Les Lynx du Kamouraska avec Mme Nancy St-Pierre
- g) Rencontre avec le nouvel inspecteur en bâtiment désigné pour St-Joseph-de-Kamouraska de la MRC de Kamouraska, M. David Veillette
- h) Rencontre des DG MRC 30-03-2026 (Nancy Boudreault) – Présentation SQ sur l'harmonisation des règlements municipales applicables par la Sureté du Québec – comité de travail sur ce dossier à la MRC. Présentation FRR
- i) Rémunération des conseillers
- j) Éclairage gradateur église – installation sera fait la semaine prochaine
- k) Rencontre avec la directrice générale de la CSS Kam-Loup et le directeur de l'école St-Louis de St-Joseph-de-Kamouraska avec Mme Nancy St-Pierre, M. Robin Lapointe et Mme Nancy Boudreault
- l) Droits de mutation de 9 264.79 \$

#### **5.6 Mise en candidature - Prix Implication bénévole municipale**

La candidature soumise n'a pas été retenue

#### **5.7 Fermeture de l'usine de sciage de Groupe Lebel de St-Joseph-de-Kamouraska**

Des démarches sont demandées par le Conseil municipal, en concordance avec le Conseil des maires de la MRC de Kamouraska, afin de tenir une nouvelle rencontre avec les représentants du Groupe Lebel, la préfète élue de la MRC de Kamouraska, Mme Nancy Dubé, la mairesse de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Mme Nancy St-Pierre, le directeur général de la municipalité, M. René Dufour, ainsi que le responsable des travaux publics, M. Robin Lapointe.

Il est également demandé à M. René Dufour de communiquer avec M. Pierre Pettigrew, chef de service – Unité de gestion du Grand-Portage au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), afin d'obtenir des clarifications concernant la garantie d'approvisionnement de l'usine de sciage de Saint-Joseph-de-Kamouraska appartenant au Groupe Lebel. Il est aussi question de communiquer avec M. David Chouinard du Groupement forestier. À la suite de ses échanges, une nouvelle rencontre aura lieu.

À la suite de ces démarches, le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska prendra position quant à la fermeture de l'usine de sciage du Groupe Lebel. La MRC de Kamouraska sera informée de l'orientation par résolution.

---

## **5.8 Loisir Culturel municipal – « Dessiner ceux qu'on aime »**

### **Volet loisir culturel municipal - Demande de contribution financière à l'EDC**

Le projet soumis a été retenu par la MRC. L'artiste retenue est Mme Charlène Dupasquier, résidente de St-Joseph-de-Kamouraska.

## **5.9 – Points des Comités**

- Comité de développement - café : *Catherine Gagnon*
  - *Rencontre du 6 avril : absente*
- Comité de développement - BMX : *Nancy St-Pierre*
  - *Rencontre du 28 mars : rencontre avec les nouveaux membres du comité et M. René Dufour.*
    - *Validation de leurs besoins concernant la subvention et également pour la prochaine saison.*
- Comité de développement - Loisirs : *Claude Ouellet / s/o*
- CCU : *Michel Bélanger*
  - *Rencontre du 23 mars : 1 dossier analysé*
- Comité embellissement : *Manon Guérette / s/o*
- Comité Bibliothèque : *Catherine Gagnon / s/o*
- Comité RH : *Manon Guérette, Renaud Ouellet*
  - *Rencontre du 26 mars : rencontre avec M. René Dufour.*
- Comité Bâtiments : *Renaud Ouellet, Pierre-Yves L'Hérault*
  - *1 rencontre concernant le développement domiciliaire avec M. René Dufour et Mme Nancy St-Pierre*
- Sécurité publique : *Claude Ouellet*
  - *Rencontre du 25 mars avec M. René Dufour, M. Robin Lapointe, Mme Nancy Boudreault, Mme Nancy St-Pierre et M. Robin Laplante concernant la mise à jour du plan d'urgence de la municipalité.*
  - *Présentation d'une offre de service de Kam-Est pour la sécurité publique lors de la séance du 13 avril.*

**06-04-2026**

## **5.10 - Adoption de la charte de la bientraitance du Kamouraska**

### **Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des aînés – 15 juin 2026**

La municipalité est invitée à adopter la Charte de la bientraitance kamouraskoise (9/15 municipalités l'ont déjà fait) et à installer un éclairage mauve du 10 au 15 juin. Les citoyens et entreprises sont encouragés à se joindre au mouvement, qui s'inscrit dans la priorité régionale de prévention de la fraude et des abus envers les aînés.

**CONSIDÉRANT** que la maltraitance des personnes aînées est présente dans le Kamouraska comme ailleurs;

**CONSIDÉRANT** que la pandémie de COVID-19 a amplifié la maltraitance

chez les personnes âgées, encore plus auprès des personnes vulnérables et isolées;

**CONSIDÉRANT** que la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées rappelle à la population que ce phénomène existe et vise à encourager le signalement de toute personne témoin d'une situation de maltraitance, le silence et l'inaction contribuant au maintien de la maltraitance;

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des aîné.es du Kamouraska a à cœur d'outiller les organismes et instances locales sur cette problématique;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement québécois définit la bientraitance comme le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne;

**CONSIDÉRANT** que la bientraitance s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée;

**CONSIDÉRANT** que la Table de concertation des aîné.es du Kamouraska a partagé et adopté la Charte de la bientraitance du Kamouraska et sollicite l'adoption de cette charte par l'ensemble des municipalités du Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Renaud Ouellet**

**APPUYÉ PAR Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la Charte de la bientraitance du Kamouraska

**QUE** la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska souligne publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées le 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

### **5.11 – CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup**

**Objet : Lettre d'appui pour Mme Maeva Ozdemir et M. Alexandre Lecompte**

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska tient à exprimer son soutien à Mme Maeva Ozdemir et M. Alexandre Lecompte dans le cadre de la scolarisation de leur enfant en maternelle 4 ans à temps partiel.

Nous comprenons que le Centre de services scolaire a réévalué la possibilité d'offrir ce service en raison de contraintes logistiques liées au service de garde et au transport. Mme Ozdemir et M. Lecompte précisent qu'ils ne requièrent pas de service de garde additionnel, car ils construisent actuellement leur résidence à proximité immédiate de l'école, ce qui permettra d'assurer la présence de leur enfant et la sécurité de ses déplacements.

Il est à noter que cet enfant est actuellement le seul inscrit en maternelle 4 ans dans l'établissement. Cette situation particulière renforce l'importance de soutenir la famille afin de permettre à l'enfant de bénéficier de l'éducation préscolaire à laquelle il a droit.

Le conseil municipal appuie donc la demande des parents et espère que le Centre de services scolaire considérera favorablement cette demande, en tenant compte des circonstances exceptionnelles et du bien-être de l'enfant.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska**

**07-04-2026**

**5.12 - Adoption de la politique relative aux frais de déplacement et aux per diem**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite encadrer les remboursements de frais de déplacement et les per diem versés aux élus municipaux ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de politique a été préparé et présenté aux membres du conseil pour adoption ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Bélanger**

**APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

1. D'adopter la **Politique relative aux frais de déplacement et aux per diem**, telle que présentée au conseil.
2. D'autoriser son entrée en vigueur à compter de la date de la présente résolution.
3. De transmettre cette politique aux élus municipaux et au public, conformément aux pratiques en vigueur.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

**6. DÉNEIGEMENT / NIL**

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**7.1 Demande d'intervention du ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang**

La Municipalité a pris connaissance de la réponse du **ministère des Transports et de la Mobilité durable** concernant la sécurité aux intersections du 4e Rang Ouest et des routes de la Station et de l'Église. Le Ministère indique que les aménagements réalisés à l'été 2025 (panneaux, chevrons, réduction de vitesse et lignes axiales prolongées) sont adéquats et qu'aucune modification supplémentaire, incluant l'ajout de panneaux d'arrêt, ne sera effectuée. Un suivi sera réalisé pour évaluer l'efficacité des mesures et l'entretien hivernal fera l'objet de rappels au prestataire responsable.

## **7.2 Mise à jour du Plan des mesures d'urgences**

La rencontre du 25 mars a eu lieu au bureau municipal de St-Joseph-de-Kamouraska avec M. Robin Laplante, M. René Dufour, M. Robin Lapointe, M. Claude Ouellet, Mme Nancy St-Pierre et Mme Nancy Boudreault. Dans un premier temps, l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) ainsi que le bottin des ressources seront mises à jour. Une liste du matériels disponibles à la municipalité sera également fait. D'autres échanges sont à venir.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU/NiI**

## **9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES/NIL**

## **10. URBANISME**

### **10.1 Projet immobilier**

La prochaine rencontre est prévue le 29 avril à 9 h 30 au bureau municipal avec Mme Nancy Fortin, Mme Nancy St-Pierre et l'équipe municipale

### **10.2 Règlement numéro 303-2026 modifiant le règlement de zonage Adoption du règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 de la municipalité**

Dépôt du Certificat de conformité relatif au règlement numéro 303-2026 de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska

### **10.3 Règlement numéro 304-2026 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Dépôt du Certificat de conformité relatif au règlement numéro 304-2026 de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska

08-04-2026

### **10.4 Demande de dérogation mineure – Matricule 6774-84-2416-00-0000**

Pour donner suite à la demande du matricule 6774-84-2416-00-0000, une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a eu lieu le 23 mars 2026. Le procès-verbal de cette rencontre est déposé sur le nuage ainsi que les documents relatifs à la demande.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure vise le déplacement d'un garage existant actuellement situé sur le lot 6 697 459 vers le lot 6 697 458;

**ATTENDU QUE** le garage existant possède une superficie de **120 m<sup>2</sup>**, alors que l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 292-2025 prescrit une superficie maximale de **100 m<sup>2</sup>** pour un garage détaché;

**ATTENDU QUE** le déplacement du garage est rendu nécessaire à la suite de la vente du terrain (champ) sur lequel il est actuellement implanté à un producteur agricole;

**ATTENDU QUE** le propriétaire souhaite conserver ce bâtiment accessoire afin de répondre à ses besoins;

**ATTENDU QUE** le terrain visé est situé dans un environnement majoritairement agricole et que les propriétés avoisinantes sont constituées principalement de champs cultivés;

**ATTENDU QUE** cette dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage ni à l'intégrité du milieu, considérant l'absence d'impact significatif sur l'environnement immédiat;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**APPUYÉ PAR Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil municipal **autorise la demande de dérogation mineure** afin de permettre le déplacement d'un garage existant d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> sur le lot 6 697 458, malgré la norme maximale de 100 m<sup>2</sup> prévue au règlement de zonage;

**QUE** le conseil municipal **accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme** et se prononce en faveur de la demande de dérogation mineure pour le matricule 6774-84-2416-00-0000.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

09-04-2026

**10.5 Nomination d'un fonctionnaire et de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats par règlement;

**ATTENDU QUE** la réglementation d'urbanisme de la municipalité prévoit que le fonctionnaire désigné soit nommé par résolution du conseil aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme** actuellement en vigueur;

**ATTENDU QUE** selon cette entente, la MRC de Kamouraska est notamment responsable de procéder aux embauches des fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska a récemment procédé à l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michel Bélanger**

**APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur David Veillette, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**QUE** le conseil municipal nomme également mesdames Janie Roy-Mailloux, Laura Bédard et Hélène Lévesque, messieurs Thibaut Trapé

et Dave Bernard, inspecteurs en bâtiment et en environnement, à titre de fonctionnaires adjoints responsables de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**QUE** la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de fonctionnaire ou de fonctionnaire adjoint responsable de la délivrance des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**QUE** le conseil municipal autorise madame Nancy St-Pierre, maire et monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

10-04-2026

**10.6 MODIFICATION DE SERVITUDE – LOTS 5 171 186 ET 5 171 187**

**CONSIDÉRANT** que le Premier Cédant, numéro de matricule : 6974 48 5142.00 0000 et 6974 48 5142.00 0000, propriétaires du lot numéro 5 171 186, et le Deuxième Cédant, numéro de matricule 6974 48 6430.00 0000, propriétaire du lot numéro 5 171 187, souhaitent modifier les assiettes de servitude de conduite et d'écoulement des eaux usées en faveur de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, propriétaire des lots numéros 5 171 401 et 5 171 400, est bénéficiaire de ladite servitude;

**CONSIDÉRANT** que les modifications sont décrites dans l'acte notarié reçu devant Me Rachelle MATTEAU DÉSILETS, notaire à Rivière-du-Loup, et annexé au présent procès-verbal;

**CONSIDÉRANT** que les créanciers hypothécaires sur les fonds servant ont pris connaissance et consenti à la modification de servitude;

**CONSIDÉRANT** que la modification de servitude est consentie à titre gratuit;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Claude Ouellet**

**APPUYÉ PAR Michel Bélanger**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la modification de la servitude réelle et perpétuelle de conduite et d'écoulement des eaux usées telle que décrite dans l'acte notarié du \_\_\_\_\_ 2026 reçus devant Me Rachelle MATTEAU DÉSILETS et telle qu'annexée au présent procès-verbal;

**QUE** la mairesse, Mme Nancy ST-PIERRE, **et/ou** le directeur général et greffier-trésorier, M. René DUFOR, soient autorisés à signer tous documents, certificats ou attestations nécessaires pour donner effet à cette modification de servitude;

**QUE** copie de la présente résolution soit annexée à l'acte notarié afin de confirmer l'autorisation municipale.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

**10.7 PEP-Programme d'entente en patrimoine – Réduction des sommes disponibles**

Dossier en attente de la MRC

**10.8 Révision du schéma d'aménagement**

16 avril par TEAMS avec la MRC de Kamouraska avec M. René Dufour, Mme Nancy St-Pierre, Mme Francine Anne Lincourt

**11. VOIRIE**

11-04-2026

**11.1 Acceptation de l'offre de service pour la surveillance des travaux de remplacement de l'égout pluvial – Rue Principale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** prévoit la réalisation de travaux de **remplacement de l'égout pluvial sur la Rue Principale**;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une **offre de service datée du 3 mars 2026** de la firme **Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.** pour la **surveillance des travaux**, incluant :

- Dépôt des documents sur SEAO;
- Analyse des soumissions;
- Réunion de démarrage et de fin de chantier;
- Surveillance en chantier et au bureau;
- Directives de changement;
- Vérification des dessins d'atelier et fiches techniques;
- Recommandation de paiement;
- Attestation des travaux;

**ATTENDU QU'il** est de la responsabilité de la Municipalité de **contacter le propriétaire du lot 5 169 740** pour lui présenter l'impact des travaux sur sa propriété;

**ATTENDU QUE** les travaux de surveillance et de contrôle qualitatif des sols et matériaux **ne font pas partie du mandat**;

**ATTENDU QUE** le montant total estimatif pour ce mandat est de **41 670,00 \$**, avant taxes, pour les heures réellement effectuées, selon les tarifs mentionnés dans la soumission jointe en **annexe**;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**APPUYÉ PAR Renaud Ouellet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal **accepte l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.** pour la **surveillance des travaux de remplacement de l'égout pluvial sur la Rue Principale**, conformément aux conditions et tarifs décrits dans la soumission datée du **3 mars 2026**, numéro de contrat **2024-190-S**, jointe en **annexe**;

**QUE** le **directeur général et greffier-trésorier** soit **autorisé à signer tout document nécessaire** et à effectuer les paiements correspondants selon les modalités prévues (Net 30 jours, frais de 2 % par mois en retard);

**QUE** la dépense soit **imputée au poste budgétaire prévu pour les travaux de remplacement de l'égout pluvial sur la Rue Principale**.

**Annexe** : Soumission Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. – 3 mars 2026

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

12-04-2026

**11.2 Acceptation de l'offre de service pour la surveillance partielle des travaux de pavage – 5e Rang Ouest et Est**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** prévoit la réalisation de travaux de pavage sur le **5e Rang Ouest et le 5e Rang Est**;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une **offre de service datée du 3 mars 2026** de la firme **Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.** pour la **surveillance partielle des travaux de pavage**, incluant :

- Analyse des soumissions;
- Réunion de démarrage et de fin de chantier;
- Surveillance en chantier et au bureau;
- Directives de changement;
- Vérification des dessins d'atelier et fiches techniques;
- Recommandation de paiement;
- Attestation des travaux;

**ATTENDU QUE** les travaux de caractérisation environnementale des accotements et le contrôle qualitatif des sols et matériaux **ne font pas partie du mandat** et demeurent à la charge de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le montant total estimatif pour ce mandat est de **10 770,00 \$**, avant taxes, pour les heures réellement effectuées, selon les tarifs mentionnés dans la soumission jointe en **annexe**;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Renaud Ouellet

**APPUYÉ PAR** Claude Ouellet

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal **accepte l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C.** pour la **surveillance partielle des travaux de pavage du 5e Rang Ouest et Est**, conformément aux conditions et tarifs décrits dans la soumission datée du **3 mars 2026**, numéro de contrat **2024-191-S**, jointe en **annexe**;

**QUE** le **directeur général et greffier-trésorier** soit **autorisé à signer tout document nécessaire** et à effectuer les paiements correspondants selon les modalités prévues;

**QUE** la dépense soit **imputée au poste budgétaire prévu pour les travaux de pavage du 5e Rang Ouest et Est**.

**Annexe** : Soumission Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. – 3 mars 2026

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

**11.3 Demande d'aide financière VOLETS PPA-ES et PPA-CE du programme d'aide à la voirie locales (PAVL)**

Demande d'aide pour la réfection du 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> rang. Construction ou amélioration de chaussée (s). Coût total des travaux 60 000 \$, montant demandé 19 000 \$. Budget discrétionnaire

13-04-2026

**12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de mars 2026)**

**SUR PROPOSITION DE Catherine Gagnon**

**APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE les comptes à payer pour le mois de mars 2026 soient approuvés pour un montant de 92 730,53 \$;**

**QUE les comptes incompressibles s'élèvent à 4 529,90 \$.**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

**13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUELEMENT (NIL)**

14-04-2026

**13.1 Renouvellement carte de membre 2026-2027 – Action Chômage Kamouraska (ACK)**

Le conseil a pris connaissance de la demande de renouvellement de la carte de membre corporative pour l'année 2026-2027 de l'organisme **Action Chômage Kamouraska (ACK)**. L'organisme souligne l'importance de l'adhésion de ses membres pour soutenir financièrement et solidairement ses activités, incluant :

- L'accompagnement des personnes, organismes et entreprises dans leurs démarches à l'assurance-emploi;
- La représentation et la défense des droits des travailleurs et travailleuses au sein de réseaux régionaux et auprès des instances gouvernementales;
- Ses 45 ans de service auprès des MRC du KRTB, de Montmagny et de L'Islet.

ACK informe également que l'année passée a été marquée par des tensions économiques ayant entraîné des mesures temporaires à l'assurance-chômage, dont certaines créent des distinctions discriminatoires entre les travailleurs. L'organisme continue son action pour défendre tous les travailleurs, incluant les plus vulnérables.

Le conseil a été invité à renouveler la carte de membre au coût de 50 \$, par virement bancaire, Interac ou chèque.

**ATTENDU** que l'organisme **Action Chômage Kamouraska (ACK)** joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes, organismes et entreprises pour les démarches à l'assurance-emploi et dans la défense des droits des travailleurs et travailleuses de la région;

**ATTENDU** que le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir financièrement et solidairement cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**APPUYÉ PAR Catherine Gagnon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal renouvelle sa carte de membre corporative pour l'année 2026-2027 auprès d'**Action Chômage Kamouraska**, pour un montant de 50 \$ payable selon les modalités proposées par l'organisme.

**QUE** cette contribution témoigne de l'appui continu de la municipalité aux actions de l'organisme en faveur des travailleuses et travailleurs de la région.

**Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.**

### **13.2 Demande de commandite – Projet Sport-études en natation artistique**

Une demande de commandite dans le cadre d'un projet Sport-études en natation artistique visant la participation à un camp d'entraînement à l'extérieur du pays a été déposée.

Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

## **14. DIVERS**

### **14.1 Génératrice**

*Dossier à suivre avec M. Robin Lapointe, le conseiller responsable à la sécurité civile (Claude Ouellet) et Robin Laplante.*

### **14.2 Soutien à l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska**

*Dossier en attente.*

### **14.3 Les petites maisons oniriques du Kamouraska**

Le projet n'a pas été retenu par la MRC de Kamouraska pour l'année 2026. M. Massey va représenter le même projet en 2027.

Elle nous informe qu'elle est disponible si nous voulons organiser une activité quand même.

## **15. CORRESPONDANCE**

### **15.1 Journée technique en gestion des matières résiduelles**

Invitation aux élus municipaux de la MRC de Kamouraska ainsi qu'à tous les employés des municipalités à la seconde édition de la journée technique en gestion des matières résiduelles - 21 mai

### **15.2 Alliance de l'Est – Invitation**

#### **Rassemblements régionaux – Alliance de l'énergie de l'Est (Hiver 2026)**

La municipalité a reçu une invitation à participer aux rassemblements régionaux de l'Alliance de l'énergie de l'Est portant sur le développement des énergies renouvelables dans l'Est-du-Québec. Ces rencontres présentent : l'historique et le fonctionnement de l'Alliance, la situation actuelle et les projets en cours, ainsi que les perspectives et projets futurs pour les 10 prochaines années. Une période de questions et d'échanges suivra chaque présentation.

Dates et lieux proposés :

- 27 avril : Saint-Jean-Port-Joli
- 28 avril : Rivière-du-Loup
- 29 avril : Matane
- 30 avril : Bonaventure

L'invitation s'adresse aux préfets, maires, directeurs généraux des MRC et municipalités, ainsi qu'aux représentants de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

Mme Nancy St-Pierre y participera.

**15-04-2026**

**15.3 Souper-bénéfice – Association forestière bas-laurentienne (AFBL)**

<https://www.afbl.info/fr/nos-evenements/detail/souper-benefice-de-lafbl-2026/84678>

L'AFBL organise un souper-bénéfice le **27 mai 2026**, de 17 h à 21 h, à l'Auberge de la Pointe à Rivière-du-Loup. L'événement vise à soutenir sa mission d'éducation et de sensibilisation à la foresterie durable dans la région. Deux conférenciers seront présents : Mme Évelyne Thiffault (Université Laval) et M. Michel Vincent (Conseil de l'industrie forestière du Québec), pour une présentation sur « Économie et environnement : la foresterie tournée vers l'avenir ».

**Autorisation de participation au souper-bénéfice de l'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL)**

**CONSIDÉRANT** que l'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBL) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable;

**CONSIDÉRANT** que l'AFBL organise un souper-bénéfice dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts afin de soutenir sa mission et promouvoir la foresterie durable dans la région;

**CONSIDÉRANT** que Mme Nancy St-Pierre, mairesse de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, souhaite y participer afin de représenter la municipalité et d'échanger avec les acteurs du milieu forestier;

**CONSIDÉRANT** que le coût de la participation s'élève à 125 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Renaud Ouellet**

**APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** Mme Nancy St-Pierre, mairesse, soit autorisée à participer au souper-bénéfice de l'AFBL le mercredi 27 mai 2026, de 17 h à 21 h, à l'Auberge de la Pointe, 10 Boulevard Cartier, Rivière-du-Loup.

**QUE** La dépense de 125 \$ pour le coût de participation soit imputée au budget municipal prévu à cet effet.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13 avril 2026.

**15.4 Communiqué de presse - Relais pour la vie à La Pocatière – Édition 2026**

**Relais pour la vie – La Pocatière, 6 juin 2026**

La 16e édition du Relais pour la vie se tiendra le 6 juin de 16 h à minuit au Centre Bombardier à La Pocatière. L'événement vise à mobiliser la communauté de l'Est du Québec pour soutenir la Société canadienne du cancer, avec un objectif de 100 000 \$. La préfète de la MRC de Kamouraska, Madame Nancy Dubé, agit à titre de présidente d'honneur. La population est invitée à former des équipes, participer ou faire des dons pour appuyer la recherche et les services aux personnes touchées par le cancer.

**15.5 Urgences Rurales 360 reprend la route : quand les arts vivants et la science poursuivent le dialogue sur les soins de santé en région - Communiqué de presse**

Le docu-spectacle **Urgences Rurales 360** combine cirque et recherche scientifique pour sensibiliser le public aux défis des urgences en milieu rural et rendre hommage aux travailleuses et travailleurs de la santé. La tournée printemps 2026 se tiendra dans plusieurs municipalités du Québec et implique activement le public afin de favoriser la réflexion et la mobilisation.

### **15.6 Expo Saint-Pascal**

La **Société d'agriculture du comté de Kamouraska** invite les jeunes qui fréquentent les Camp de jour des municipalités à la **Journée des terrains de jeux**, qui se tiendra le **vendredi 24 juillet 2026** dans le cadre de l'**Exposition agricole de Saint-Pascal**. L'activité, ouverte aux enfants au coût de 10 \$ par personne, inclut un rallye éducatif, la visite de la « Petite ferme » et du « Circuit des découvertes », un spectacle, des jeux gonflables et la kermesse. Les participants recevront un bracelet valide pour toute la fin de semaine de l'exposition.

### **15.7 Défi OSEntreprendre de la MRC de Kamouraska**

Les lauréats 2026 du **Défi OSEntreprendre de la MRC de Kamouraska** ont été dévoilés lors de la 28<sup>e</sup> remise de prix tenue le 31 mars 2026 à Saint-Pascal. Trois prix totalisant 750 \$ ont été remis à des entrepreneurs inspirants dont les projets se sont distingués. Parmi eux, deux citoyens de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** sont récipiendaires : **Vincent Roussel Lauzier** et **Alexis Forget-Charland**, tous deux de l'**Atelier du Grand Frêne**. Cette initiative, réalisée en partenariat entre la **SADC du Kamouraska** et la **MRC de Kamouraska**, vise à reconnaître l'audace et la créativité entrepreneuriale et à soutenir le dynamisme économique de la région.

### **15.8 "Le Kamouraska pour le climat"**

La MRC de Kamouraska invite les élus-es à sa première journée "**Le Kamouraska pour le climat**" qui se tiendra le 20 avril de 10 h à 15 h au Centre socioculturel de St-Pascal.

Les places étant limité, la MRC demande aux municipalités de se limiter à 2 personnes afin de permettre la présence d'un plus grand nombre de municipalité.

L'inscription est obligatoire avant le 13 avril prochain au lien suivant :

## **16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Présence de 2 citoyens à la deuxième période de questions.

Questions d'ordre plus personnel sont soulevées. Celles-ci ne sont pas consignées au présent procès-verbal afin de préserver la confidentialité des demandeurs.

16-04-2026

**17. Clôture de la séance**

**SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

**QUE la séance soit levée à 22 h 34.**

---

Nancy St-Pierre  
Mairesse

---

René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

René Dufour  
Directeur général et greffier-trésorier